Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation : 29/05/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vendredi 5 juin à 14 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame LOGNONÉ Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames DURAND Sylvie, DOMANCICH Lydie, IZAUTE Marie-Emmanuelle et Messieurs LUCAS Fabien, ROMBAUT Philippe, PARANTHOËN Rémi, BOULANGER Pierre-Pascal et JOUAN Patrick.
Absents : Madame ROLLAND-CAVELAN Nolwenn procuration à Mme DURAND Sylvie et Madame LE BIDEAU Noémie procuration à Monsieur JOUAN Patrick.
Secrétaire : Madame Marie-Emmanuelle IZAUTE a été élue secrétaire.

ELECTION AU SENAT – ELECTION D'UN DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS

1) ELECTION D'UN DELEGUE

Une personne s'est proposée candidate : Mme LOGNONÉ Jamila

Le dépouillement du vote a commencé à 18 h 00. Il a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
Nombre de bulletins blancs et nuls	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	6

Mmme LOGNONÉ Jamila a obtenu 11 voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat :

Madame LOGNONÉ Jamila

Pas d'observation ni de réclamation.

2) ELECTION DE TROIS SUPPLEANTS :

Trois personnes se sont proposées : Madame IZAUTE Marie-Emmanuelle, Monsieur PARANTHOËN Rémi et Madame DURAND Sylvie.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_001-DE

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
Nombre de bulletins blancs et nuls	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	6

Ont obtenu :

IZAUTE Marie-Emmanuelle	: 11 voix
PARANTHOËN Rémi	: 11 voix
DURAND Sylvie	: 11 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés élus délégués suppléants au 1er tour et ont déclaré accepter le mandat :

Madame IZAUTE Marie-Emmanuelle
Monsieur PARANTHOËN Rémi
Madame DURAND Sylvie

Pas d'observation ni de réclamation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lognoné Jamila.

Certifié exécutoire par transmission, Le 5/06/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire,
Lognoné Jamila.